

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009020

Signataire : LG/DM/CF

OBJET :Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec le Groupement Régional de Santé Publique dans le cadre du projet de "Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux toxicomanies et au tabagisme".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vus le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article n° 2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif au groupements régionaux de santé publique,

Vu le plan régional de santé publique de santé publique d'Ile-de-France approuvé par arrêté du Préfet de région le 10 mai 2006,

Considérant que la ville d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années des actions de santé publique, notamment de prévention comme les conduites à risques,

Considérant qu'il il a lieu de reconduire l'action en 2009,

Considérant que cette année le Groupement Régional de santé publique soutien l'action à hauteur de 12.000 Euros avec un avenant n°2 y afférent ,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique une subvention d'un montant de 12.000 Euros pour la prorogation de l'action « Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux toxicomanies et au tabagisme ». en 2009 et à signer l'avenant n° 2 à la convention du 13 décembre 2007 déterminant les conditions de versement de ladite subvention.

Le Maire

Jacques SALVATOR